

Question présentée par le député :

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 24 février 2016

Question écrite urgente

Vols de vélos : combien de vols déclarés, combien de vélos mis en fourrière, combien de vélos retrouvés par leurs propriétaires ? Quelle est l'action de la police ?

Avant le retour des beaux jours et afin de mieux mesurer l'évolution du récurrent problème des vols de vélos, le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de nous communiquer les informations chiffrées suivantes pour, idéalement, la période 2005-2015 :

- Combien de vélos ont-ils été mis annuellement en fourrière ?
- Combien de vols de vélos ont-ils été annuellement déclarés ?
- Combien de vélos ont-ils été récupérés par leurs propriétaires légitimes ?

Si les chiffres mensuels sont également connus et qu'il est possible de nous les transmettre sans travail supplémentaire d'ampleur excessive, nous accueillerons bien volontiers ces précisions afin de mesurer également la saisonnalité du problème.

Compte tenu de la disparition du système de la vignette et des difficultés supplémentaires d'identification des propriétaires légitimes des vélos retrouvés, divers systèmes – gravage, autocollants, « puces », etc. – ont été mis à disposition des propriétaires de vélos pour lutter contre le vol de leurs chères petites reines, mais sans que ces systèmes ne soient coordonnés ni ne fassent à ce jour l'unanimité. Comme il n'est pas non plus impossible que la multiplication desdits systèmes ne soient pas de nature à rendre le travail de recherche des propriétaires plus complexe, le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de bien vouloir nous indiquer comment se déroule aujourd'hui concrètement le travail de la police lorsqu'une plainte pour un vol de vélo est déposée et lorsqu'un vélo est retrouvé ; peut-on notamment savoir, si un éventuel code – Bicycode, Trakyv ou autre – est enregistré au moment du dépôt de plainte, si le travail de vérification dans les diverses bases de

données existantes – comme par exemple Bicycode¹, vignette antivol « TCS Vélo Assistance » ou Trakyv – pour répertorier des propriétaires légitimes vélos est systématiquement effectué selon une procédure établie en cas de vélos retrouvés ?

Le Conseil d'Etat pourrait-il également nous indiquer s'il n'estimerait pas utile de disposer d'un système unique, cantonal, régional, voire national ou international, pour améliorer l'efficacité de la lutte contre les vols de vélos ?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de sa réponse cyclophile et circonstanciée.

¹ Voir <http://www.bicycode.org/>